

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_006

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX APPARTENANT A LA
COMMUNE DANS LE CADRE D'UN ENREGISTREMENT MUSICAL**

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 29 janvier 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS à Michèle GRELLIER, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La P'tite Fabrique SAS s'est rapprochée de la commune de Chatou afin d'utiliser l'auditorium pour procéder à un enregistrement audio de la comédie musicale « Dans les starting-blocks » en collaboration avec la Classe à Horaires Aménagés Musique (dirigée par Madame Virginie Urion) du Conservatoire de Chatou.

La présente convention a pour objet de mettre à disposition à titre gracieux les salles du Conservatoire les 2 et 3 mars 2024 pour permettre à l'Ensemble de répéter avant l'enregistrement de l'album.

En contrepartie de cette mise à disposition gracieuse, La Petite Fabrique offrira un exemplaire du CD à chaque choriste et un prix réduit sera proposé aux familles souhaitant commander des exemplaires supplémentaires. Le Producteur s'engage à faire figurer dans le livret du CD audio le nom de l'établissement partenaire (Conservatoire de Chatou) et le logo de la Ville de Chatou, ainsi que sur l'édition des partitions piano-chant.

Le Producteur offrira une dizaine de CD au Conservatoire pour sa propre communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 17 janvier 2024,

Considérant que cette mise à disposition entre dans la politique de soutien aux artistes culturels,

Considérant que cette mise à disposition permet la valorisation de la classe CHAM et de ses élèves,

Considérant que cet enregistrement permettra également une diffusion large du travail mené par le Conservatoire de Chatou et le collègue Auguste Renoir,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'enregistrement d'un CD pour une comédie musicale,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 08/02/2024